



Juillet 2009

# La lettre

## de la municipalité

### L'adhésion à la Communauté de Communes Roissy Porte de France

## UNE CHANCE POUR ECOUEN !

#### Ecouen fait désormais partie de la Communauté de communes Roissy Porte de France

L'adhésion de la commune d'Ecouen à la Communauté de Communes Roissy Porte de France est aujourd'hui une réalité. En effet, Monsieur le Préfet du Val d'Oise a pris l'arrêté d'adhésion le 15 juin dernier.

Avec les communes de Bouqueval et du Plessis-Gassot, Ecouen rejoint donc les 14 villes qui composaient déjà cette intercommunalité dynamique du Val d'Oise.



#### Des services nouveaux pour les Ecouennais

L'adhésion d'Ecouen à la Communauté de Communes va se traduire au cours des prochains mois par des nouveaux services qui vous seront présentés dans les bulletins municipaux. D'ores et déjà, la rentrée de septembre s'accompagnera de plusieurs nouveautés :

##### ◆ Davantage de piscine pour les enfants

Pour que chaque enfant apprenne à nager, la municipalité d'Ecouen organisait jusqu'à présent l'accès des classes de CE1 à la piscine d'Ezanville.

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2009 :

- ✓ les classes de CE1 continueront à aller à la piscine d'Ezanville
- ✓ la communauté de communes mettra à disposition des horaires réservés, des enseignants spécialisés et prendra en charge le coût des transports à la piscine de Louvres pour :
  - ➔ les **grandes sections de maternelles** pour vingt séances par an
  - ➔ les **classes de CM2**, pour douze séances par an.

L'année suivante viendront s'ajouter les CP qui bénéficieront de trente séances sur l'ensemble de l'année scolaire.

##### ◆ Les transports scolaires gratuits

Dès cette année, tous les collégiens, les lycéens et les étudiants se verront rembourser la moitié de leur carte de bus et de train Navigo Optile ou imagin'R. Cette carte étant déjà prise en charge pour moitié par le Conseil régional, les transports en commun deviennent entièrement gratuits pour tous les élèves de la commune.



Vous pouvez retirer votre dossier de demande de prise en charge en mairie. Exceptionnellement, si vous avez déjà payé cet abonnement, vous pourrez demander son remboursement à la commune.



La piscine de Louvres

##### ◆ Des taxis communautaires

Le service des taxis communautaires offre la possibilité aux habitants de se déplacer sur le territoire de la communauté de communes, plate-forme aéroportuaire comprise.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine, exceptés le dimanche et les jours fériés, de 9h à 17h. Pour les voyageurs de plus de 10 ans, le tarif est de 3.30 euros pour un aller simple. Le nombre de courses est limité à 10 par habitant et par mois.

Ce service fonctionnera à compter du 1er septembre 2009.

## Plus de services, mais moins d'impôts

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, l'adhésion à la communauté de communes Roissy Porte de France ne fera pas augmenter les impôts. Au contraire, notre adhésion fera baisser les taxes pour les Ecoeuennais. En effet, jusqu'à aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, collectée par la ville à hauteur de 5,82 % servait à financer le ramassage des déchets. Pour le traitement de ces ordures, c'est à dire leur recyclage ou incinération, une taxe était prélevée par le SIGIDURS.

Désormais, la taxe sur les Ordures Ménagères sera prélevée directement par la CCRPF, au taux de 3,83 %. Cette taxe permet de financer à la fois le ramassage des ordures, mais aussi leur traitement par le SIGIDURS.

→ **Concrètement, la taxe prélevée par le SIGIDURS disparaît et la TEOM baisse, pour le même service rendu.**

Pour bien comprendre, prenons l'exemple d'un Ecoeuennais :

Mr X est propriétaire d'une maison de 5 pièces, avec un terrain de 250 m<sup>2</sup> à Ecoeu. En 2008, ses impôts locaux s'établissaient, après prise en compte de la taxe d'habitation, de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des taxes servant à financer les syndicats auxquels la commune est adhérente, à 1063,41 €.

La «base», qui est relative aux biens, est calculée par l'administration fiscale :

	Actuellement			Avec l'intercommunalité		
	Base	Taux commune	montant à payer en €	Taux commune	Taux CCRPF	montant à payer en €
<b>Taxe d'Habitation</b>	3892	11,17%	434,74	11,17%	1,13%	478,72
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	2485	13,73%	341,19	13,73%	1,24%	372,01
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	2485	<b>5,82%</b>	144,63	<b>0,00%</b>	<b>3,83%</b>	95,18
<b>Parts syndicales</b>	6377	<b>2,24%</b>	142,85	<b>1,20%</b>	<b>0,00%</b>	76,52
<b>Total</b>			<b>1063,41</b>			<b>1022,43</b>

En 2008, Monsieur X a donc payé 1063,41 € d'impôts locaux. Si la commune avait déjà été adhérente à la CCRPF, il aurait constaté sur sa feuille d'imposition que la CCRPF prélève elle aussi des taxes, très faibles (1,13 % pour la taxe d'habitation, 1,24 % pour la taxe foncière). Pourtant, il se serait aussi rendu compte que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ainsi que la part syndicale, ont également diminué.

→ **Au total, il aurait constaté une baisse de ses impôts locaux de 40,98 euros.**



Le siège de la CCRPF à Roissy

### ◆ Où se renseigner ?

Pour tous les renseignements sur ces premières mesures, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Roissy Porte de France par téléphone, courrier ou mail :

**Communauté de Communes Roissy Porte de France**  
6, bis avenue Charles de Gaulle  
95700 ROISSY-EN-FRANCE

TEL: 01 34 29 03 06

SITE INTERNET : [roissy-online.com](http://roissy-online.com)

Mail : [info@roissy-online.com](mailto:info@roissy-online.com)

ou sur :

[ecouen.fr](http://ecouen.fr)